

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- 2.1. Représentations
- 2.2. Courriers

3. Communications du Conseil administratif

- 3.1. Communications
- 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal

4. Rapports des Commissions et des délégués

- 4.1 Rapport de la Commission ATM du 23 avril 2024
- 4.2 Rapport de la Commission des Finances du 16 avril 2024, relatif aux comptes 2023
- 4.3 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal de la Sirène harmonie municipale du Grand-Saconnex du 29 février 2024
- 4.4 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au FC Grand-Saconnex du 6 mars 2024

5. Projets de délibérations

- 5.1 Approbation des comptes 2023 de la fondation communale « Les Aînés »
- 5.2 Approbation des comptes 2023 du pôle seniors Saconnay pour l'activité de l'exploitation de l'EMS
- 5.3 Approbation des comptes 2023 du pôle seniors Saconnay pour l'activité du foyer de jour de Saconnay
- 5.4 Approbation des comptes 2023 de la fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement
- 5.5 Approbation des comptes 2023 de la fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance
- 5.6 Approbation des comptes 2023
- 5.7 Approbation des comptes 2023 de la fondation intercommunale de Pré-Bois
- 5.8 Délibération relative au crédit de réalisation pour le plan Lumière
- 5.9 Délibération relative au crédit de réalisation pour l'entretien des collecteurs des eaux usées et des eaux claires

6. Propositions du Conseil administratif

- 7. Grands travaux
- 8. Motions: néant

9. Résolutions

9.1. Promouvoir auprès des propriétaires et promoteurs de la Ville du Grand-Saconnex l'implantation d'un concierge dans les immeubles afin d'assurer un rôle social et de relais

10. Questions des Conseillers municipaux

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1. Calendrier du 2ème semestre 2024

12. Communications et divers

- 12.1. Agenda
- 12.2. Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) — Claude BAECHLER, Président (GAG) - Gérard BISE (VERTS) — Alessia CAVALIERI (CENTRE) — Carla EDELENBOS (SOC) — Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) — Jean-Claude CUDRE (PLR) Peta GIROD (CENTRE) — Francine MAMIN-TISSOT (CENTRE) — Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) - Corinne MONNIER — Claudine PERROTIN DURET (PLR) — Thierry PONCET (VERTS) - Eric PORTIER(GAG) - Antonio PRIETO (VERTS) - Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) — Carla RUTA (SOC) — Yann SIMETH, Vice-Président (SOC) — Carlos SINTADO (VERTS) — Matthieu STEINER (PLR) — Carole STUDER (VERTS) — Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) — Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) — Valérie VONLANTHEN, Secrétaire (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative

Mme Nathalie MACHERET, secrétaire en charge du Conseil municipal

Excusés:

M. Saïd BOUCHAREB (INDÉPENDANT)

M. Raymond CHABRY (PLR)

M. Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT)

Le Président ouvre la séance publique à 20h05.

Le Président demande de faire une minute de silence pour M. Florent CORNAZ qui nous a quitté le 24 mars 2024, Directeur de l'EMS Résidence Saconnay, Directeur du foyer de jour Maison de Saconnay, Directeur Général du Conseil de Fondation « Les Aînés » Grand-Saconnex, en son honneur, en sa mémoire et en accompagnement à sa famille.

Le Président demande de voter un amendement à l'ordre du jour afin d'ajouter le rapport de la commission ATM du 23 avril 2024 au point 4.

Le Président passe au vote de l'ajout du rapport.

Celui-ci est approuvé par 23 « oui », 0 « non », 0 abstention.

Le Président demande au public s'il a des questions.

Il n'y a pas de question du public.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

Le Président demande s'il y a des remarques et/ou des modifications à apporter au procès-verbal du 25 mars 2024.

Il n'y a pas de modification demandée.

Le Président passe au vote du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024.

Celui-ci est approuvé par 21 « oui », 0 « non », 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Représentations

- Fête de la bière Mme VONLANTHEN
- Assemblée générale du Tennis Club du Grand-Saconnex M. SIMETH
- Centre de loisirs Troc de jouets M. SIMETH
- Salon du livre M. BAECHLER
- Salon des inventions M. BAECHLER
- Salon des horlogers Watches Wonders M. BAECHLER
- Repas de soutien du club de basket des Lions M. BAECHLER

2.2 Courriers

- Lettre de démission de Mme VONLANTHEN Lecture par M. SIMETH
- Lettre de démission de M. VEIGA-LOEFFEL Lecture par Mme VONLANTHEN

M. VEIGA-LOEFFEL ajoute à son courrier qu'il remercie encore de l'expérience enrichissante en tant que Conseiller municipal qu'il a eu durant ces années, ce qui lui a donné l'occasion de beaucoup apprendre, il a passé par des moments forts et parfois plus difficiles. Il confirme qu'il sera encore présent à la plénière du 17 juin 2024.

M. EYA NCHAMA est touché par les démissions reçues dernièrement et trouve dommage que M. VEIGA-LOEFFEL quitte le Conseil municipal et par conséquent va manquer en tant que Rapporteur très apprécié dans certaines commissions. Il ajoute que malheureusement M. VEIGA-LOEFFEL quitte notre commune du Grand-Saconnex faute d'avoir trouvé un logement et pense que la commune devrait faire un effort pour retenir les jeunes qui s''y investissent en offrant par exemple l'opportunité de trouver un logement.

- ATCR-AIG M. BAECHLER invite les membres du Conseil municipal d'en prendre connaissance ainsi que des annexes.
- ACG Droit d'opposition des Conseillers municipaux décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 28 février 2024 concernant la subvention d'investissement de CHF 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre de Culturel de Châtelaine) le Président mentionne que l'opposition peut être déposée dans les délais impartis.

Mme MICHAUD-ANSERMET trouve qu'il est difficile de faire opposition aux décisions de l'ACG vu qu'il faut plus d'un tiers des communes genevoises pour l'appliquer et que les courriers de l'ACG sont régulièrement reçus au dernier moment.

- Tournoi des Elus Grand Conseil le Président rappelle que les personnes désirant s'inscrire peuvent le faire via intranet.
- Armoup présentation rénovation du bâti le 23 mai à la Tour-de-Peilz, les informations se trouvent sur CMNet.
- Dakota Events Swiss Retro Mecanika 27 avril 2024 à Palexpo.
- Association Réseau agro-environnemental de la Bâtie 30 avril 2024.

Le Président demande s'il y a des commentaires à ajouter. Il n'y a pas de question.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

M. Le Président passe la parole à M. JIMAJA car M. POMATTO arrivera plus tard.

M. JIMAJA informe que suite à la mise en service de la route des Nations, grands travaux et JAG, il y aura une séance d'ici deux semaines afin de faire un bilan de cette mise en service; un retour sera donné lors du prochain Conseil municipal, le 27 mai 2024. Concernant le PDCom, le point de situation concernant la résolution « Finalisons le PDCom » il a été nécessaire de compter sur des économies de prestations pour répondre aux coûts supplémentaires que cela engendre, dont une prestation annoncée dans le devis général et qui ne pourra pas être réalisée, concernant en particulier la traduction du PDCom de manière digitale qui doit être abandonnée. D'autres économies ont été réalisées sur différentes prestations notamment sur des frais secondaires en lien, sur concertation, de la reproduction de documents. Concernant le planning prévisionnel, il sera réalisé lors d'une séance de copropriétaires le 15 mai 2024 qui sera suivie par une séance avec le groupe de travail le 24 juin 2024. L'Office de l'urbanisme, qui après nous avoir approché, nous a informé qu'il ne sera pas nécessaire de refaire une enquête technique auprès d'eux ; néanmoins, le PDCom doit être remis en consultation publique en automne avec la présentation de la résolution du PDCom par le Conseil municipal vers la fin de l'année.

De plus M. JIMAJA apporte une réponse à une question de Mme CAVALIERI du 9 octobre 2023 concernant l'état des lieux des places de parking vacantes et louées au quartier du Pommier. Les régies ont répondu qu'au 1^{er} mars 2024, pour le secteur du Pommier, il a été dénombré 915 places de stationnement louées dont 33 à l'extérieur, ceci sur un total de 1'111 places de stationnement proposées à la location dont 34 à l'extérieur ; le solde est donc de 96 places disponibles, dont une place à l'extérieur.

Il ajoute que la maison des projets sera fermée durant la période estivale du 17 juillet au 17 août 2024, la réouverture est prévue le 21 août 2024.

De plus dans le cadre de la Promenade de la Paix et concernant le réaménagement du Parc du Château il était prévu la désimperméabilisation du parking de la commune qui se trouve sur la parcelle. Ce projet doit être reconsidéré car le parking se trouve en partie sur une parcelle privée, et la propriétaire refuse de donner son accord à la Commune pour réaménager le parking sur la partie qui déborde sur sa parcelle.

Aujourd'hui, les résidents peuvent accéder en véhicule à la parcelle depuis le parking sur la base d'un accord à bien plaire avec la Commune ne reposant pas sur une servitude. En fait, il existe une servitude de passage sur la parcelle 571 (Promenade des Libertés) pour accéder à la parcelle.

Si la Commune recule le projet du parking et met en location les places aujourd'hui utilisées pour accéder à la parcelle privée, la propriétaire ne pourra pas aménager un accès depuis la parcelle 571 à cause de la zone forêt, en dépit de la servitude. Elle perdrait alors tout accès par véhicule à sa parcelle. Il faut rappeler que les propriétaires sont responsables de l'entretien des parcelles en zone forêt. Les arbres n'ayant pas été coupés, l'OCAN n'autorisera pas de coupe.

Le Président ouvre la discussion.

M. PORTIER indique que ce matin la route des Nations et alentours, à savoir la route de Ferney ainsi que le tunnel étaient complétement bloqués, il n'en connait pas la raison.

M. JIMAJA remercie M. PORTIER pour cette information qui sera relayée lors du prochain bilan avec le Canton; une réponse plus détaillée pourra être fournie lors d'une prochaine plénière.

Mme PORTIER informe que le nouveau site Internet de la commune et est en ligne et invite à le découvrir, si toutefois des personnes constatent un problème ou une coquille elle remercie par avance d'aviser la commune.

M. POMATTO n'a pas de communication.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

M. PORTIER revient sur les sujets des panneaux photovoltaïques qui sont toujours en étude et ajoute que lors des grands débats du week-end dernier, il a été encouragé de faire cette étude sur tous les bâtiments. De ce fait, il trouve dommage qu'après avoir lancé cette démarche il y a deux ans, la réponse soit encore « en cours d'études ». De plus, il ajoute que 2-3 réponses ne sont pas claires et demande si c'est le Conseil administratif qui y répond ou si ce sont les employés communaux car les réponses sont un peu floues.

Le Président ajoute que s'il a bien compris, les réponses devraient être plus précises. M. PORTIER acquiesce.

M. JIMAJA précise que concernant les panneaux photovoltaïques, l'étude doit être appliquée dans le cadre du plan climat en cours d'élaboration. Notre déléguée au développement durable va bientôt rejoindre la commune et s'en occupera en collaboration avec le SBEP, Service des bâtiments et des équipements publics. De plus, concernant les réponses aux questions nous demandons à nos différents services concernés d'amener des éléments de réponse que le Conseil administratif retravaille ; si des réponses ne sont pas claires, il est demandé d'en faire part au Conseil administratif.

M. PORTIER revient concernant les panneaux photovoltaïques et précise que la demande concerne uniquement les bâtiments communaux et souhaite une action rapide afin de montrer l'exemple et d'ainsi profiter des subventions. Il propose donc de mandater ce projet à un tiers si la commune n'a pas le temps.

M. JIMAJA ajoute que la commune est un propriétaire comme un autre et il faut donc l'inclure à l'ensemble des propriétaires et qu'il y a une procédure à suivre. Il indique que cela va se faire une fois que tous les éléments seront réunis.

M. EYA NCHAMA informe que le Groupe socialiste, avait en novembre 2021, fait une résolution au Conseil d'Etat concernant les droits humains et la maison des réfugiés. Il est étonné de n'avoir à ce jour reçu aucune réponse de la part du Conseil d'Etat et souhaiterait savoir si le Conseil municipal a une procédure spécifique à ce sujet afin que les demandes soient traitées.

Mme MICHAUD-ANSERMET précise que le Conseil d'Etat n'est pas dans l'obligation d'accepter ni d'y répondre.

M. JIMAJA ajoute qu'une motion concernant du Centre fédéral pour les requérants d'Asile (CFA) avait reçu une réponse non satisfaisante et nous attendons une réponse plus précise qui sera communiquée en temps voulu au Conseil municipal. Concernant la résolution relative aux droits humains, il va être vérifié que le Conseil d'Etat en a pris acte et le Conseil municipal en sera également informé.

Mme PERROTIN-DURET spécifie que les deux questions posées lors de la plénière du 22 janvier 2024, concernent le même sujet et demande à nouveau de faire la modification qui n'a pas été faite comme demandé lors de la plénière de mars 2024.

Mme TISSOT-BUCHOUX demande que sa question concernant les lumières au chemin du Pastel soit mise sous son nom et pas sous Mme MAMIN-TISSOT comme c'est encore le cas actuellement.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport de la Commission ATM du 23 avril 2024 (plan lumière)

Le Président demande à M. VEIGA LÖFFEL de lire son rapport ; il n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Mme GIROD demande si suite à cet investissement une étude a été faite afin de connaître les économies que cela engendre sur les factures d'électricité.

M. JIMAJA indique que toutes les informations y relatives sont dans l'exposé des motifs.

M. VEIGA LÖFFEL ajoute qu'en tant que membre de la Commission des finances, les coûts et éventuelles économies auront des impacts sur les coûts communaux. C'est également un argument qui pèse dans la balance pour un mode d'éclairage plus économe.

Le Président passe au vote du rapport.

Le rapport est approuvé par 21 « oui » 0 « non » et 2 « abstentions »

4.2 Rapport de la Commission ATM du 23 avril 2024 (collecteurs eaux usées)

Le Président demande à M. VEIGA LÖFFEL de lire son rapport, il n'a rien à ajouter

Le Président ouvre la discussion.

M. PORTIER demande si un plan d'études sur 5 à 10 ans a été fait concernant les travaux d'assainissement du réseau.

M. VEIGA LÖFFEL répond qu'il n'a pas les échéances en tête, mais qu'en effet une vision à long terme est planifiée et prise en compte.

Le Président passe au vote du rapport.

Celui-ci est approuvé par 23 « oui », 0 « non », 0 abstention.

4.3 Rapport de la Commission des finances du 16 avril 2024, relatif aux comptes 2023

Le Président demande à M. SIMETH de lire son rapport; il n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Mme GIROD demande ce que veut dire PLEND.

M. POMATTO indique que le PLEND concerne la retraite anticipée avant 65 ans pour les employés. Il s'agit d'un pont AVS et l'acronyme signifie Plan d'Encouragement à la Retraite Anticipée, c'est donc un complément au deuxième pilier.

Mme MICHAUD-ANSERMET demande pourquoi il y a eu une augmentation de 5,15% d'ETP en 3 ans car la population et la commune ne se sont pas agrandies.

Mme PORTIER invite à lire le Bilan social où se trouvent toutes les réponses. Néanmoins il y a une récupération de certaines charges du Canton par la commune, ce qui explique également cette augmentation.

Le Président passe au vote du rapport.

Celui-ci est approuvé par 23 « oui », 0 « non », 0 abstention.

4.4 <u>Rapport d'information des délégués du Conseil municipal de la Sirène harmonie municipale du</u> Grand-Saconnex du 29 février 2024

Le Président demande Mme MAMIN-TISSOT de lire son rapport.

Mme MAMIN-TISSOT encourage les personnes à aller à la Journée cantonale des musiques genevoises le 8 juin 2024 à Carouge, qui est une très belle manifestation musicale et festive et qui fait son retour après le COVID. Elle remercie également la société d'avoir adhéré à Grand-Saconnex en fête les 4 et 5 mai 2024. La Sirène aura un stand à Palexpo et, Mme MAMIN-TISSOT encourage les autres sociétés à en faire autant.

Le Président ouvre la discussion.

Mme EDELENBOS s'interroge pourquoi sur 52 membres que comporte la Sirène, il n'y a que deux personnes domiciliée sur la commune du Grand-Saconnex.

Mme MAMIN-TISSOT explique qu'historiquement la Sirène était une société de la Ville de Genève qui a migré au Grand-Saconnex au début des années 2000 et avait déjà un panel de musiciens qui couvrait le canton et la France voisine. C'est ce qui explique qu'une grande partie des membres ne sont pas Saconnésiens, tout nouveau membre de la commune étant le bienvenu.

Mme PORTIER complète que l'école de musique de la Sirène, dont une bonne partie du budget est alloué, comporte beaucoup d'enfants de la commune.

Mme GIROD est interpellée par la phrase sur « la gratuité des locaux valorisés », et trouve qu'entre gratuité et les montants indiqués cela semble inapproprié.

M. POMATTO précise que pour des raisons de transparence dans les comptes, les locaux mis à disposition sont dorénavant inclus dans les subventions. En effet, les locaux sont normalement loués aux privés à un certain tarif ; un rabais est toutefois octroyé aux habitants de la commune, mais ce n'est pas gratuit, car cela a un coût pour la commune pour l'entretien, le chauffage, etc.

M. JIMAJA ajoute que pour toutes les associations qui sont bénéficiaires de locaux, cela est mentionné dans les comptes afin d'avoir une traçabilité et une transparence comptable. Cela a d'ailleurs été discuté en Commission des finances afin d'être aux normes, comme par exemple pour la Fondation de la petite enfance.

M. PORTIER précise qu'il y a 20 ans il n'y avait pas d'écriture comptable concernant la mise à disposition de locaux et qu'il n'y avait donc pas de comptes, ce qui était un problème vu que cela reste une subvention indirecte bien que non pécuniaire.

4.5 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal au FC Grand-Saconnex du 6 mars 2024

Le Président demande Mme CAVALIERI de lire son rapport.

Mme CAVALIERI ajoute que l'augmentation des cotisations est variable en fonction de junior, senior, etc. de CHF 50.- en moyenne. Ce rapport aurait dû être lu durant la plénière de mars 2024 ; il y a peut-être eu des changements depuis.

Le Président ouvre la discussion.

M. PORTIER comprend qu'il y a des travaux à effectuer sur des buts pour des problèmes de sécurité et désire savoir si cela a été fait ou si un devis a été demandé.

Mme CAVALIERI indique que ces buts mobiles n'ont pas de roulettes et sont donc difficiles et lourds à soulever et déplacer surtout pour des juniors et que des roulettes seraient une bonne solution.

Mme MONNIER ajoute que des devis ont été envoyés à la commune pour remplacer les buts défectueux, c'est donc en cours et en attente de décision.

M. POMATTO confirme que la demande a été transmise à la personne qui est en charge du stade du Blanché; il précise toutefois que les buts ne sont pas défectueux mais sont en effet lourds et difficiles à déplacer, surtout lorsqu'ils sont utilisés par des juniors lors de tournois, vu que le terrain de foot est divisé en plusieurs parties perpendiculaires au stade. Le reste des bâtiments sont également un peu vétustes et un projet pour la rénovation des vestiaires est en cours. Il revient également sur les tableaux croisés et confirme qu'après avoir reçu ceux des autres communes, si l'on compte par nombre de membres, c'est uniquement la commune de Lancy qui a un taux de subvention plus élevé par membre. Il constate que la subvention par membre pour la commune du Grand-Saconnex est largement correcte par rapport à d'autres communes, comme par exemple Vernier ou Meyrin.

Mme GIROD revient sur les frais de valorisation des locaux afin de savoir si cette dernière est conforme à leur usage, et se pose la question si d'autres associations et ou clubs pourraient poser des questions à ce sujet. Finalement elle désire savoir d'où proviennent ces chiffres et s'ils sont corrects.

M. POMATTO répond que c'est l'unique association qui a fait une remarque à ce sujet. Un tableau a été réalisé en prenant compte toute une série de critères, comme par exemple, la surface des locaux en m2, s'il y des fenêtres, le chauffage, de l'eau courante, des wc, un service de nettoyage etc. Les associations ont reçu ces tableaux, qui donnent les coefficients et déterminent les sommes valorisées.

M. JIMAJA ajoute que cette valorisation fait partie des normes internationales.

Mme CAVALIERI remarque que vu que le rapport date du 6 mars 2024, elle ne sait pas à ce jour s'il y a eu des retours ou si les associations ont reçu ces tableaux ou pas encore, Elle relève un dysfonctionnement à l'interne et se pose la question si le rapport est toujours d'actualité.

M. JIMAJA confirme que le rapport est toujours d'actualité et que toutes les sociétés ont reçu les tableaux.

5. Projets de délibérations

5.1 Approbation des comptes 2023 de la Fondation communale « Les Aînés »

Le Président fait voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière sur les délibérations est approuvée à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. POMATTO, qui commente la présentation affichée des comptes 2023, qui sera disponible sur CMNet après la séance.

Le Président demande à M. SIMETH de lire la délibération.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

Le Président passe au vote.

Celle-ci est approuvée par 23 « oui », 0 « non », 0 abstention.

5.2 <u>Approbation des comptes 2023 du pôle seniors Saconnay pour l'activité de l'exploitation de l'EMS5.3</u>

Le Président demande à Mme VONLANTHEN de lire la délibération.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

Le Président passe au vote.

Celle-ci est approuvée par 23 « oui », 0 « non », 0 abstention.

5.3Approbation des comptes 2023 du pôle seniors Saconnay pour l'activité du foyer de jour de Saconnay

Le Président demande à M. SIMETH de lire la délibération.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

Le Président passe au vote.

Celle-ci est approuvée par 23 « oui », 0 « non », 0 abstention.

5.4Approbation des comptes 2023 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement

Le Président demande à Mme VONLANTHEN de lire la délibération.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

Le Président passe au vote.

Celle-ci est approuvée par 23 « oui », 0 « non », 0 abstention.

5.5 Approbation des comptes 2023 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance

Le Président demande à M. SIMETH de lire la délibération.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

Le Président passe au vote.

Celle-ci est approuvée par 23 « oui », 0 « non », 0 abstention.

5.6 Approbation des comptes 2023

Le Président demande à Mme VONLANTHEN de lire la délibération.

Le Président ouvre la discussion

M. POMATTO indique que les documents relatifs à cette délibération sont disponibles sur CMNet.

Le Président passe au vote.

Celle-ci est approuvée par 23 « oui », 0 « non », 0 abstention.

5.7 Approbation des comptes 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Le Président demande à M. SIMETH de lire la délibération.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

Le Président passe au vote.

Celle-ci est approuvée par 23 « oui », 0 « non », 0 abstention.

5.8 Délibération relative au crédit de réalisation pour le plan Lumière

Le Président fait voter l'entrée en matière, qui est approuvée par 22 « oui », 0 « non », 1 abstention.

Le Président passe la parole à M. JIMAJA, qui n'a rien à ajouter par rapport à ce qui a déjà été lu dans le très bon rapport sur le sujet.

Le Président ouvre la discussion.

M. PORTIER informe qu'il s'abstiendra de voter cette délibération, car il préfère se concentrer sur les crèches et les garderies et malheureusement rien ne bouge dans ce domaine. De plus il a constaté que nombre de pays d'Europe ont leurs candélabres munis de recharges avec des panneaux photovoltaïques et déplore que la commune n'en soit pas encore munie.

M. CUDRE indique que le plan lumière a été proposé par le PDC et que toutes les options ont été examinées. Il est désormais difficile de revenir en arrière pour un nouveau système comme proposé par M. PORTIER. De plus, il informe qu'évidemment poser des panneaux photovoltaïques sur les candélabres est réalisable mais que les coûts sont incroyablement élevés ; de plus, il y aurait un problème avec le réseau actuel de la commune pour diminuer et/ou augmenter l'intensité de la lumière. Avec le nouveau système proposé, non photovoltaïque, il sera possible d'augmenter et/ou de diminuer l'intensité lumineuse par secteur et d'également modifier les heures d'éclairage avec les horaires d'été et d'hiver comme les Services industriels de Genève (SIG) nous l'on promis. Il invite à accepter cette délibération.

M. VEIGA-LÖFFEL ajoute qu'au sein de son groupe, ils ne seront pas contre la pose de panneaux photovoltaïques. Toutefois, il informe que cette délibération fait partie d'une priorité pour l'économie d'énergie et l'écologie et que tout geste dans ce sens pour une sobriété énergétique meilleure est à prendre en considération, il invite également à accepter cette délibération.

M. EYA NCHAMA rappelle à M. PORTIER que ceci a été discuté en commission, dont il félicite le Président M. CUDRE, qui conduit l'échange de façon complètement démocratique. Il rappelle qu'il faut agir étape par étape et encourage donc à accepter cette délibération.

Mme MAMIN-TISSOT appuie cette délibération qui est une bonne réponse à la motion faite par Le Centre il y a quelques années, dans l'excellent rapport dans lequel il d'ailleurs stipulé que ceci est entièrement financé par le Fonds intercommunal d'assainissement. Elle relève que de penser faire des économies pour en faire profiter la Petite enfance n'est pas la bonne solution, malgré qu'elle soutienne également cette dernière.

Mme GIROD rappelle qu'il y a 4 ans, une motion « Eteignons les éclairages publics » du PDC et une étude pour un accord de CHF 55'000.- avait été donné ; 4 ans, après on se retrouve avec une nouvelle étude avec un montant de CHF 1'065'000.-, et entendant le manque d'espace de crèches dans la commune est en statu quo c'est pourquoi elle rejoint M. PORTIER et va donc aussi s'abstenir de voter car elle donne la priorité financière à la petite enfance et non au plan lumière.

M. POMATTO ajoute qu'il a passé l'après-midi avec la Fondation de la petite enfance et qu'il y aura un Conseil de fondation d'ici fin mai 2024 durant lequel il y aura la possibilité de se prononcer sur l'ouverture ou non d'une crèche avec 104 places.

Mme GIROD remercie Monsieur le Maire mais qu'il est désormais trop tard pour qu'elle change d'avis.

M. JIMAJA rappelle que cette délibération concerne l'aménagement du territoire et la mobilité suite à une commande passée à laquelle il a été répondu ; il ajoute que cela ne prétérite pas la petite enfance.

M. PORTIER va soutenir cette délibération suite à l'annonce de M. POMATTO.

Le Président demande à Mme VONLANTHEN de lire la délibération.

Le Président passe au vote.

Celle-ci est approuvée par 22 « oui », 0 « non », 1 abstention.

5.9 <u>Délibération relative au crédit de réalisation pour l'entretien des collecteurs des eaux usées et des</u> eaux claires

Le Président fait voter l'entrée en matière, qui est approuvée à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. JIMAJA, qui n'a rien à ajouter. Il indique que toutes les informations sont dans l'excellent rapport qui a été lu préalablement.

Le Président ouvre la discussion.

M. VEIGA LÖFFEL apporte un complément plus précis à M. PORTIER concernant la planification du réseau d'assainissement et revient sur des commissions faites en 2020 où avait été présenté le plan général des évacuations des eaux. Celui-ci a une temporalité sur une vingtaine d'années ; pour la planification de ce réseau, des budgets urgents avaient été votés à 5 ans et plus, cela arrive bientôt à terme et il faut s'attendre à une nouvelle salve après les deux qui viennent d'être votés. Lors de l'inspection annuelle des Services industriels de Genève (SIG), il pense que dans le cadre d'une planification plus large il y aura éventuellement des travaux inattendus qui sont difficiles à prévoir en avance.

Le Président demande à M. SIMETH de lire la délibération.

Le Président passe au vote.

Celle-ci est approuvée par 23 « oui », 0 « non », 0 abstention.

6. Propositions du Conseil administratif

M. POMATTO a deux informations, Premièrement il indique que demain se tiendra une séance Cohésion sociale par rapport à l'accueil jeunes à la Ferme Pommier. Le 6 mai 2024, il y aura une séance Equipements publics où sera présenté le cahier des charges et des éléments à prendre en compte pour le Centre sportif du Blanché (CSB). Dans le point divers, il y aura un résumé sur l'état d'avancement des analyses et des travaux qui seront effectués à l'école de la Tour. M. PORTIER a également proposé que certains commissaires des Equipements publics qui ne connaissent pas le Centre sportif du Blanché (CSB) aillent le visiter; une visite est proposée le jeudi 2 ou le vendredi 3 mai 2024 à 18h30 au CSB directement. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer à la secrétaire en charge du Conseil municipal en fin de séance.

M. JIMAJA rappelle qu'une séance de GoPro a lieu le 15 mai. Le 24 juin à 18h30 il y a un Groupe de travail PDCom qui se réunit en séance double afin de parachever le travail déjà entamé,

Mme PORTIER, en vue de la commission Administration, statuts et règlements (ASR) qui se réunira le lundi 13 mai 2024, où il sera question des remplaçants au Conseil municipal demande si d'autres sujets doivent être abordés. Si tel est le cas il est demandé que les personnes les transmettent à la Présidente de la commission ASR, Mme EDELENBOS.

7. Grands travaux

Concernant la route des Nations, M. JIMAJA précise qu'un bilan sera donné à une prochaine séance plénière.

8. Motions: néant

9. Résolutions

9.1<u>Promouvoir auprès des propriétaires et promoteurs de la Ville du Grand-Saconnex l'implantation</u> d'un concierge dans les immeubles afin d'assurer un rôle social et de relais

Le Président demande à M. POMATTO de lire la résolution.

M. POMATTO ajoute que la commune n'a pas le pouvoir de forcer les propriétaires à engager un concierge mais plutôt de les encourager. Par exemple, au moment de la remise de permis en parallèle avec la recherche de partenaires pour construire des immeubles sur un nouveau terrain de la commune, cela peut être un élément clé, avec le souhait d'avoir un responsable d'immeuble sur site ou aux alentours du site.

Le Président demande de voter la prise en considération qui est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion.

M. CUDRE approuve cette délibération, toutefois il déplore qu'à la rue François-Lehman il n'y a toujours pas de concierge. De plus, concernant la Fondation du logement, il désire connaître le nombre de concierges à ce jour et qu'il faudrait, en tant que commune, montrer l'exemple afin d'inciter les partenaires à en faire autant.

M. PORTIER pense également qu'effectivement l'exemple devrait être montré. Il ajoute que ces dernières années, avec les dernières législatures, il y avait à peu près des concierges dans tous nos bâtiments, dont à l'école de la Tour par exemple et il serait bien de revenir à ce système. En effet c'est une multitude de services qui peuvent être rendus mais c'est également une sécurité.

Mme PERROTIN-DURET, qui est également d'accord, rappelle qu'à l'école Place il y avait un concierge qui avait un rôle important surtout pour les enfants en montrant qu'un adulte était disponible. Elle mentionne que toutefois avoir des appartements de fonction disponibles pour des concierges dans les immeubles privés peut être problématique et onéreux et c'est aux propriétaires de faire leurs calculs.

M. POMATTO répond qu'en effet à la Fondation du logement il y a souvent un responsable qui gère plusieurs bâtiments, mais cela reste en effet problématique de trouver un appartement de fonction. De plus, le jour où la personne arrête sa fonction elle devra libérer son logement et dans le contexte actuel ce n'est pas évident. Il y a eu un exemple avec l'ancien responsable de l'école de la Tour pour lequel la commune n'a pas pu retrouver un autre logement et qui a dû partir habiter en ville de Genève, malgré le fait que la famille était très bien introduite dans la vie locale et associative du Grand-Saconnex. Donc la mise à disposition d'appartement de fonction est toujours compliquée ; il rappelle qu'à la Tour il y a toujours un appartement de fonction avec un concierge au dessus. Il ajoute qu'en ayant une personne fixe qui gère le bâtiment, cela permet d'avoir un suivi régulier, ce qui n'est pas possible avec des entreprises qui changent régulièrement le personnel tous les 3-4 mois. Il rappelle qu'avec le service de la Cohésion sociale et la commune, lors de la soirée des concierges, il ressort que c'est une une véritable possibilité de tisser des liens avec ces derniers qui peuvent nous tenir au courant de ce qui se passe sur le terrain, surtout du côté de la population vieillissante. Ce sont en effet les concierges ou les tenanciers des magasins du quartier, qui interpellent la commune quand ils n'ont plus vu une personne âgée depuis quelques temps et cela nous permet d'agir.

M. EYA NCHAMA se souvient qu'en 1974 - 1975 le concierge avait une fonction de cohésion sociale. Il pense qu'avec la modernité actuelle, il est difficile de créer des liens, d'avoir un interlocuteur et que beaucoup souffrent de solitude, il propose de ce fait pour certaines choses de revenir en arrière.

Le Président approuve qu'il y a une déshumanisation des rapports.

M. JIMAJA ajoute que la résolution est celle des autorités du Grand-Saconnex, qui veulent que désormais il y ait des concierges qui s'occupent des immeubles et qui par la même occasion contribuent au bien vivre ensemble. La commune veut bien sûre être exemplaire car cette résolution devra être mise en en œuvre par ceux qui la recevront, à savoir le service en charge des bâtiments de la commune ainsi que par la Fondation communale du logement. En ce qui concerne les autorisations de construire il y aura désormais un bras de levier qui prônera que la commune du Grand-Saconnex recommande d'avoir des concierges lors de la construction d'immeubles collectifs.

Mme MICHAUD – ANSERMET soutient cette résolution car elle déplore de ne pas avoir de concierge dans son immeuble, dans les immeubles voisins, il y a des concierges et cela est très apprécié par les habitants.

Mme MAMIN-TISSOT en tant que membre du Centre, ajoute que cette résolution répond à tous les critères. Néanmoins, elle trouve difficile d'avoir des concierges résidents dans l'immeuble et lourd dans sa réalisation, elle propose d'écrire dans la résolution « concierges référents » et non « résidents » afin d'atténuer cette résolution qu'elle trouve directive.

M. JIMAJA répond qu'en mentionnant concierges « référents », cela peut aussi s'appliquer à des sociétés. Le concierge peut de ce fait être résident de la commune mais pas forcément habiter dans l'immeuble.

Mme ANDRIS-BEAUBRUN confirme que les Verts vont soutenir cette résolution.

M. STEINER précise que les concierges qui logent dans l'immeuble n'ont pas forcément un contrat à plein temps et ont souvent un emploi annexe ce qui permet d'avoir plusieurs concierges à faible taux d'activité.

M. SIMETH mentionne que dans l'immeuble où il habite depuis plus de 40 ans, il a connu deux concierges qui n'avaient pas d'appartement de fonction mais recevaient un salaire. Lorsqu'ils sont partis, la régie a plutôt fait des économies ; il ne voit donc pas la corrélation avec une augmentation de charges et/ou de loyer à l'engagement d'un concierge.

Le Président demande de voter la résolution

Celle-ci est acceptée par 20 « oui », 0 « non », 3 abstentions.

10. Questions des Conseillers municipaux

Mme RUTA revient sur sa question du 25 mars 2024, car elle ne souhaitait pas une réponse au niveau technique mais voulait savoir s'il y a eu une discussion avec les riverains et si ceux-ci se sont manifestés suite au changement concernant la route de Nations au croisement route de Colovrex et chemin de Machéry au vu des affiches qui ont été posées pour un retour à un giratoire.

Mme PORTIER répond à Mme RUTA qu'en effet la commune a également vu ces affiches, toutefois à ce jour aucune demande officielle de la part des riverains n'a été enregistrée par le Conseil administratif ni par la police communale. Elle ajoute que c'est uniquement un courrier anonyme qui a été reçu par M. JIMAJA. La commune de Pregny-Chambésy semble ne rien avoir reçu non plus.

Mme RUTA se réfère à la délibération concernant les collecteurs d'eaux usées et propres et souhaite savoir si suite à la campagne de sensibilisation qui avait prévu d'installer des plaques pour informer les gens afin d'éviter de jeter des déchets polluants dans les égouts qui vont directement dans les cours d'eaux et le lac de ce fait serait-il pertinent de mettre des signalétiques et d'envisager la mise en place de celles-ci en profitant des travaux qui sont en cours ?

Mme PORTIER répond à Mme RUTA qu'une campagne test a été faite et des autocollants placés sur la chaussée pour sensibiliser les personnes à éviter de jeter par exemples les mégots de cigarettes dans les bouches d'égouts. En effet on pourrait envisager de le faire, toutefois peut-être pas sur toutes les

bouches d'égouts mais de cibler les endroits, tels les arrêts de bus. Le test avait été fait avec des autocollants moins onéreux qu'une grille avec des plaques gravées.

Mme EDELENBOS se réfère au courrier reçu de l'aéroport qui indique qu'en 2030 il accueillera 25 millions de passagers, et désire savoir si nous avons des nouvelles concernant le recours contre le plan sectoriel de l'infrastructure de l'aéroport déposé par notre commune et d'autres communes voisines.

Mme PRUNCU-CUTILE demande si le Conseil administratif envisage une solution pour remplacer à l'avenir les feux d'artifices. En effet Mme PRUNCU-CUTILE remet en cause leur pérennité car elle pense que ceux-ci sont chers, polluants, dangereux dans leurs manipulations, et pour la sécurité de chacun.

M. JIMAJA répond que ce sujet a été envisagé mais pas étudié.

M. POMMATO précise que les feux coûtent CHF 1.- par habitant ce qui n'est donc pas si cher. Il avait été envisagé de faire un spectacle avec des drones mais vu la proximité avec l'aéroport ceci n'est pas possible; de surcroît un tel spectacle est 5 à 6 fois plus cher que des feux d'artifice. De plus, il précise que ce sont actuellement des pompiers bénévoles, dont c'est la passion, qui sont en charge de tirer les feux d'artifices et ils seraient probablement vexés si du jour au lendemain cette prestation était annulée.

M. STEINER revient sur la question des eaux qui a été évoquée tout à l'heure à propos des sigles pour les bouches d'égouts et signale que l'Association Suisse des Professionnels de la Protection des Eaux propose sur son site www.vsa.ch des petites pastilles qui s'incrustent dans le goudron et qui résistent au laminage et nettoyage, etc.

M. PRIETO demande si les déprédations des WC publics hommes à la promenade Rivoire ont été signalées à la commune.

M. POMATTO n'a rien entendu à ce sujet et va donc se renseigner.

Mme MAMIN-TISSOT demande si le Conseil administratif a prévu d'organiser une fête ou un évènement pour les 20 ans de l'école du Pommier car elle n'a rien entendu à ce jour.

M. POMATTO répond qu'en effet une fête est prévue et que celle-ci est organisée par la direction de l'école du Pommier directement qui a d'ailleurs sollicité la mairie pour du matériel de location. Durant la prochaine instance participative qui aura lieu début mai il y a aura certainement ce sujet à l'ordre du jour.

Mme MAMIN-TISSOT annonce que le Plan directeur de la zone industrielle et artisanale du Bois Brûlé a été approuvé et demande quelle suite sera donnée.

Mme MICHAUD ANSERMET demande si les pots au passage de Bursinel ont été retirés volontairement car il en manque un et demande si c'est volontaire ou si c'est un vol.

Mme PORTIER répond que ces pots ont été vandalisés et cassés et comme il n'en reste pas dans nos stocks des similaires pour les remplacer, une commande a été faite; le remplacement est donc en attente.

11. Propositions des Conseillers municipaux

Le Président ouvre la discussion.

M. EYA NCHAMA propose que les représentants de fractions soient sollicités car pour la première depuis 2003, il constate qu'il y aura deux personnes à remplacer lors du renouvellement du Bureau en mai prochain.

M. BAECHLER répond qu'il est en effet au courant et qu'il va réunir les représentants de fraction mais qu'il leur laisse un peu de temps pour se concerter vu que la démission de la Secrétaire du bureau a été traitée ce jour.

Mme MICHAUD-ANSERMET indique que suite aux incivilités incessantes au quartier du Pommier, elle propose d'instaurer un couvre-feu de 23h00 à 7h00 pour les mineurs non accompagnés de moins de 16 ans avec une vérification des identités par les APM ; qu'ensuite les mineurs soient raccompagnés chez eux, soit que les parents soient appelés et en cas de récidive de demander aux parents de payer une contravention.

M. POMATTO craint que le cadre légal ne permette pas ce genre de mise en place et cela ne fait pas partie des prérogatives de la police municipale. De plus, il rappelle que la dernière fois qu'il a été question de couvre-feu c'était en 2020 durant le Covid et que la Suisse y a heureusement échappé. Le dernier couvre-feu en Suisse était durant la deuxième guerre mondiale, donc cela reste un sujet sensible.

M. JIMAJA répond que le simple fait d'en parler pourrait générer des craintes de la part de la population.

Mme PERROTIN-DURET propose de mettre des lumières sur les panneaux indicateurs à la sortie du nouveau tunnel des Nations à la sortie côté de route Ferney car avec le contrejour, la visibilité est mauvaise et les indications y sont péjorées.

11.1 Calendrier du 2ème semestre 2024

Mme MAMIN-TISSOT propose d'ajouter les dates de Commission des finances pour comptes et budget, ainsi que la rubrique « docs sur CMNet » à reporter dans les cases. Elle déplore également qu'il y a eu des commissions les mercredis non annoncés dans l'agenda du premier semestre 2024.

Mme MICHAUD-ANSERMET remarque que les séances reprennent le 19 août comme la rentrée des classes mais pense que beaucoup de personnes seront encore en vacances et trouve la date de reprise trop tôt.

Le Président mentionne que cela est dû au fait d'une compensation comme par exemple des vacances de Pâques.

M. JIMAJA répond à Mme MAMIN-TISSOT et la prie de l'excuser pour les séances convoquées les mercredis mais des objets importants devaient être traités.

M. PORTIER ajoute que les séances lors des dates en réserve du mercredi doivent rester pour des cas exceptionnels.

Le Président passe au vote du calendrier du deuxième semestre 2024.

Celui-ci est accepté par 22 « oui », 0 « non », 1 abstention.

12. Communications et divers

12.1 Agenda

M. VEIGA-LOEFFEL informe que l'Association la Manivelle bibliothèque d'objets genevoise, qui a beaucoup grandi depuis, emploie aujourd'hui une dizaine de personnes. Elle est présente sur de

nombreuses communes et organise une fête le 17 mai 2024 sur notre commune, au bar de L'Agneau à trois pattes.

Mme MAMIN-TISSOT annonce que le concert de la Sirène aura lieu le 25 mai 2024 à 20h à la salle du Pommier.

Le Président rappelle que la journée du président aura lieu le 15 juin 2024 ; il rappelle également les prochaines votations le 9 juin 2024.

12.2 Autres communications / Remarques

M. BISE donne un point de situation suite au décès de Monsieur CORNAZ concernant l'EMS et le Foyer de jour, il a été procédé à l'engagement d'un directeur général ad intérim le 11 avril dernier. Il s'agit d'une personne en préretraite qui a déjà eu la fonction de directeur dans un EMS en ville de Genève et de ce fait est extrêmement expérimenté. Le processus d'engagement d'un directeur définitif avec des ouvertures de postes sera fait avant cet été.

Mme GIROD interpelle M. le Maire et espère que les WC seront réparés car elle rappelle qu'il aura le Marché Authentique avec un concert et anticipe d'avoir beaucoup de monde.

Mme GIROD a apprécié la Big Fête des Brasseries Genevoises organisée par l'Association de l'Agneau à 3 pattes qui par sa manifestation exceptionnelle a fait revivre le village.

La séance est levée à 23h20